

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 7 juillet 2023 – 11h00

Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

1. Communications

2. Prises en considération

- 2.1. de la proposition de résolution relative au renforcement des droits de la minorité culturelle et linguistique sourde déposée par M. Ahmed Mouhssin
[doc. 122 \(2022-2023\) n° 1](#)
- 2.2. de la proposition de résolution relative à la reconnaissance de la pair-aidance et à l'intégration des pairs-aidants dans les services sociaux et de santé déposée par Mme Magali Plovie, M. Jamal Ikazban, M. Jonathan de Patoul, M. David Weytsman, Mme Gladys Kazadi et Mme Victoria Austraet
[doc. 123 \(2022-2023\) n° 1](#)

3. Interpellations

- 3.1. de Mme Joëlle Maison adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant [le manque de transparence dans la transmission d'informations essentielles aux personnes porteuses de handicap et à leurs proches](#)
- 3.2. de M. Ahmed Mouhssin adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant [le respect des conditions de travail au sein de l'ETA Groupe Foes](#)

4. Questions orales

- 4.1. de Mme Latifa Aït-Baala adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, concernant [la prévention du diabète de type 2](#)
- 4.2. de Mme Latifa Aït-Baala adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille, à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant [les outils mis en place contre la maltraitance des enfants en situation de handicap par leur famille](#)

5. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 9h00)

fixée(s) à 12h00

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21